



Demande de nationalite francaise

Par **Jamijou**, le **29/07/2015** à **17:18**

Bonjour,

Ma mere algerienne est nee au maroc en 1945,son pere a obtenu sa nationalité francaise en 1962 et parti s installer en france et a teavailler a la prefecture en france jusqu a sa retraite ma mere est venue en france s est mariee peut elle pretendre a la nationalite francaise elle a eu un extrait d acte de naissance de nantes

Par **abdelbek**, le **04/08/2015** à **20:08**

bonjour

avant 1962 tout les algériens étaient français de droit local mais après 1963 ils devaient faire le choix d'être algérien ou de rester français et cela jusqu'en 1967
son père est il resté français après cette date possède t-il actuellement la nationalité française dans ce cas votre mère le serait par filiation c'est pour cela que son acte est délivré par le service d'état-civil de Nantes

wa allahou a3lam